

DIE : UN POLE HOSPITALIER A RENFORCER

Poursuivons la mobilisation !

Que ne nous avait-on dit à propos de l'examen du budget de l'hôpital par la Chambre Régionale des Comptes !!! Il fallait se préparer au pire ! S'apprêter à ce que le ciel nous tombe sur la tête !

Eh bien non ! Ceux qui l'ont commandité ont fait chou blanc. L'Avis donné est loin d'être défavorable comme en témoignent plusieurs passages cités au verso. Voilà qui nous renforce dans notre volonté de faire de l'hôpital de Die un pôle renforcé avec des moyens humains, techniques et financiers pour le développement de tous ses services.

Où en sommes nous ?

- La décision de fermeture de la maternité a été reportée au 22 juillet 2009.
- Un Comité de pilotage d'un projet de santé territorial a été mis sur pied par l'administration (ARH). Nous y participons, sans créer de fausses illusions.
- Notre but est d'y faire valoir le maintien de la maternité et de la chirurgie d'urgence 24h/24 en préalable à toute proposition, tout en continuant l'action !

En effet, ne l'oublions pas – et l'histoire locale est là pour en témoigner - il ne faut pas baisser la garde. La mobilisation de tout le Diois est un gage de réussite pour le développement de notre hôpital et l'aménagement du territoire.

Depuis le 10 février 2009, la loi Bachelot (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) est en discussion à l'Assemblée Nationale. Elle « nuit gravement à la santé » !

Il faut amener les parlementaires à s'y opposer. A ce propos, nous avons écrit aux députés et sénateurs de la Drôme, en argumentant avec des passages du texte lui-même (voir notre blog <http://www.collectifhopitaldie.org>).

► **Pour obtenir à DIE, au cœur de l'arrière-pays drômois, un pôle hospitalier renforcé, avec sa maternité et sa chirurgie d'urgence ;**

► **Pour réaffirmer fermement, à l'inverse du projet de loi Bachelot, un égal accès aux soins et à une santé de qualité pour toutes et tous, PARTOUT, en conformité avec le principe constitutionnel de la continuité du service public sur tout le territoire;**

RASSEMBLEMENT

**devant la sous-préfecture, le mardi 24 février 2009,
à 11 H 45, à la sortie du Comité de pilotage.**

AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE CENTRE HOSPITALIER DE DIE

La Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes a rendu son avis sur le Centre Hospitalier de Die le 18 décembre 2008 (Avis n°2008-378). Il est en ligne sur internet. Le comparatif entre ce que nous disons ou écrivons et des passages de cet Avis est révélateur. Jugeons-en.

Notre analyse	Passages du rapport
<p>La Chambre Régionale des Comptes n'a pas pris l'initiative de faire ce rapport qui a été commandité par l'ARH pour justifier son plan d'évolution.</p>	<p><i>« Vu la lettre du 5 juin 2008, enregistrée le 9 du même mois au greffe de la juridiction, par laquelle le directeur de l'agence régionale d'hospitalisation de Rhône-Alpes a saisi la chambre en application de l'article L. 6143-3 du code de la santé publique afin qu'il soit procédé à une évaluation de la situation financière du centre hospitalier de Die et que des mesures de redressement soient, le cas échéant, proposées... »</i></p>
<p>La T2A (nouvelle dotation à l'activité) asphyxie notre hôpital. On ne peut pas parler de « déficit » mais de manque de recettes.</p>	<p><i>« ...il ressort de l'examen des pièces recueillies au cours de l'instruction, que le résultat déficitaire du centre hospitalier de Die est dû essentiellement, d'une part, à l'augmentation de ses charges d'exploitation, notamment celles ayant trait à la rémunération du personnel et aux charges sociales afférentes (près de 20 % sur la période 2004-2007) et, d'autre part, de la stagnation de ses produits d'exploitation... »</i></p>
<p>Nous nous sommes élevés contre le plan en 14 points de la DDASS, adopté par une majorité du Conseil d'Administration le 24 septembre 2008, qui comportait notamment la transformation de la maternité en centre de périnatalité au 1^{er} janvier 2009 et l'expérience de la fermeture de la chirurgie la nuit et les week-end.</p>	<p><i>« ...les propositions que le conseil d'administration de l'établissement a formulées le 24 septembre 2008 reposent sur des hypothèses (transformation de la maternité en centre de périnatalité, mise en place d'une chirurgie ambulatoire, lits dédiés aux soins palliatifs, consolidation des urgences, recherche de partenariats pour le partage de l'imagerie médicale...) dont la faisabilité, le coût et l'équilibre financier ne sont pas appréhendés avec netteté... »</i></p> <p>(souligné par nous NDLR)</p>
<p>C'est le seul hôpital avec une maternité entre Valence et Gap, dans une région peu peuplée avec des villages situés à plus de 45 minutes de Die. Il faudra rajouter 1 heure pour aller à Valence.</p>	<p><i>« ...au surplus, (...) de tels projets, s'ils étaient suivis d'effet, n'auraient pas uniquement un impact financier, dans la mesure où l'activité de l'établissement s'inscrit dans un contexte démographique défavorable et qu'il est le seul à proposer une offre de soins complète sur son territoire, sauf à renvoyer ses patients sur Valence, Crest ou Gap... »</i></p>
<p>L'hôpital, comme tout service public, n'a pas à être rentable. Il joue un rôle essentiel pour un égal accès aux soins et à une santé de qualité pour toutes et tous sur tout le territoire. Il participe à son aménagement.</p>	<p><i>« ... si les missions imparties à l'établissement ne sont pas destinées à générer des déficits, elles doivent néanmoins lui permettre de contribuer à l'aménagement du territoire et de respecter le principe constitutionnel de la continuité du service public... »</i></p> <p>(souligné par nous NDLR)</p>